



COLLEGE CALYPSO

Le Principal
Claude Meyer

Rue des Vignes
49260 Montreuil
Bellay



Montreuil Bellay, le 10 septembre 2019

Le Principal

à

Mesdames et Messieurs les parents
des élèves de 3^{ème} et 4^{ème} du collège Calypso

Objet : Séjour en Allemagne du 27 Novembre au 6 Décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Le professeur d'Allemand organise, comme chaque année, un séjour en Allemagne, à l'intention des élèves de 3^{ème} en priorité et de 4^{ème} si des places restent disponibles.

Une réunion d'informations aura lieu Mardi 12 Novembre à 18 H pour les familles des élèves concernés. Pour information : les Allemands viendront à Montreuil-Bellay du 4 au 13 Mars 2020.

Le conseil d'administration du collège, où siègent entre autres des parents d'élèves, a fixé à 230 € le montant de la participation des familles. **Le Foyer Socio Educatif et le collège contribuent au financement afin d'en réduire le coût et de permettre la participation de tous.**

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez formuler une demande d'aide auprès du fonds social collégien. Pour ce faire, il convient de vous adresser au service intendance. Les élèves boursiers bénéficient d'une aide automatique du fonds social collégien de 35, 90 et 135 €, respectivement pour les taux 1, 2 et 3 de bourses. Le paiement par chèques vacances est possible.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'inscription vaut ACCEPTATION DES MODALITES D'ORGANISATION DU SEJOUR ET DE REMBOURSEMENT en cas de désistement ou d'impossibilité de l'organiser.

Ces modalités sont rappelées sur les documents annexés.

Le Principal,

C. MEYER

Pour valider l'inscription, faire retour :

↳ **Au plus tard le 24 Septembre** : Bulletin d'inscription

↳ **Au plus tard le 4 Octobre** : photocopie de la carte nationale d'identité ou photocopie de la demande : attention, en faire la demande dès maintenant si besoin !

↳ **Au plus tard le 11 Octobre** : carte européenne d'assurance maladie ou certificat d'attestation (ou photocopie) ; en faire la demande auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie

↳ **Au plus tard le 11 Octobre** : autorisation de sortie du territoire (fiche distribuée) + photocopie de la carte nationale d'identité de la personne qui a signé l'autorisation de sortie du territoire !

Choix des élèves :

↳ Le séjour est organisé sur la base de 25 participants, ce nombre peut évoluer jusqu'à 45 en fonction des élèves allemands intéressés.

↳ Le collège s'est fixé comme objectif que chaque élève puisse participer à un maximum de séjours durant sa scolarité (voir charte séjours). Ainsi, si tous les élèves ont vocation à pouvoir participer au voyage, le nombre de places limité peut nous amener certaines années, malgré nos efforts, à ne pas pouvoir emmener quelques-uns d'entre eux. Des critères précis ont pour ce faire été élaborés par le Conseil d'Administration en juin 2012 et sont consignés dans la **charte des voyages** jointe en annexe.

- En particulier, le Chef d'établissement pourra interdire l'accès du voyage à un élève s'il estime son comportement habituel incompatible avec la sécurité de l'encadrement.
- En cas d'absolue nécessité, un tirage au sort, SEUL CRITERE LEGAL, pourrait être effectué en dernier recours, tout en précisant que tout élève déjà exclu d'un séjour par tirage au sort une année antérieure ne serait pas soumis à cette disposition.
- Enfin, les familles qui rendront leurs documents en retard verront leur enfant inscrit sur liste complémentaire.

Participation financière des familles :

↳ Montant de 230 €

↳ Paiement possible en trois fois suivant le tableau ci-après :

Date	non boursier	Boursier taux 1	Boursier Taux 2	Boursier taux 3
24 Septembre	80	35	35	35
15 janvier	80	80	55	30
15 février	70	80	50	30
Total	230	195	140	95
Rappel aide Fonds Social Collégien	0	35	90	135

Programme et organisation pédagogique :

↳ Il s'agit d'un échange. Chaque élève français est logé dans la famille de son correspondant allemand. En inscrivant votre enfant, vous vous engagez à recevoir le correspondant allemand, dans des conditions agréables, du mercredi 4 mars au vendredi 13 mars 2020.

↳ Une liste de travaux pédagogiques est organisée sur place, entre activités ludiques, culturelles et sportives.

Le Professeur d'allemand

Mme ANGLARET

Le Principal

C. MEYER

DOCUMENT A RENDRE AU PLUS TARD LE 24 Septembre A MME ANGLARET avec le 1^{er} versement, de préférence par chèque à l'ordre du collège, ou par espèces à l'intendance

Bulletin d'inscription définitive : Séjour Allemagne du 27 Novembre au 6 Décembre 2019

Je soussigné(e).....

Responsable de l'élèvede la classe.....

- J'inscris mon enfant pour participer au séjour Allemagne
- J'ai lu et j'accepte les conditions d'organisation du séjour, telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration, et dont je suis informé par les annexes « modalités de remboursement » et « charte des séjours »
- J'autorise l'hospitalisation et les soins chirurgicaux nécessaires de mon enfant en cas de besoin et autorise les enseignants à effectuer la sortie d'hôpital en cas d'absence des parents.
- Je dispose d'une assurance individuelle accident et responsabilité civile en vigueur
- J'autorise la prise de photos et de vidéos de mon enfant dans le cadre de leur utilisation pédagogique (réalisation de panneaux, d'un diaporama, article sur le site du collège)

Signature du responsable légal :

